

## **Communiqué de presse de la Commission "lait de fromagerie"**

**Berne, le 11 mars 2021**

### **Le supplément pour le lait transformé en fromage est un pilier pour tout le lait suisse**

**Lors de sa séance du 9 mars 2021, la Commission "lait de fromagerie" de la fédération des Producteurs Suisses de Lait PSL a pris position sur deux sujets essentiels pour l'économie laitière suisse. Pour les producteurs de lait, tant la proposition de réduction du supplément pour le lait transformé en fromage que la décision de la Direction générale des douanes concernant les demandes fantaisistes de trafic de perfectionnement mettent en péril la protection douanière. Or celle-ci ne doit en aucun cas être affaiblie.**

Le supplément pour le lait transformé en fromage et la procédure de demande de trafic de perfectionnement font partie intégrante de la protection douanière pour le lait et les produits laitiers suisses. Ils soutiennent l'ensemble de la branche laitière et ne doivent en aucun cas être sacrifiés.

#### **Mettre suffisamment de moyens à disposition**

Le supplément pour le lait transformé en fromage a été créé au moment de l'introduction du libre-échange avec l'UE. Il fait office de compensation pour la perte de protection à la frontière de la ligne jaune. Il est ainsi un pilier non seulement pour le lait de fromagerie, mais aussi pour toute l'économie laitière suisse. En réduisant ce supplément, comme proposé dans le nouveau train d'ordonnances agricoles, tous les prix du lait seraient mis sous pression. En effet, le lait de centrale, qu'il soit transformé en fromage ou non, est en principe acheté en même temps et aux mêmes prix par les acheteurs. La Commission "lait de fromagerie" demande donc au Parlement et au Conseil fédéral de mettre suffisamment de moyens à la disposition de cet important pilier de l'économie laitière suisse.

#### **Trafic de perfectionnement: précédent dangereux**

La Commission "lait de fromagerie" rejette fermement le modèle de gestion du trafic de perfectionnement pour la production fromagère. Ceci d'autant plus que le trafic de perfectionnement n'était à l'origine pas prévu pour de telles affaires. Avant la décision de la Direction générale des douanes, PSL, ainsi que de nombreuses organisations et des parlementaires ont fortement insisté sur le fait qu'une telle décision représenterait un dangereux précédent. La demande de trafic de perfectionnement pour la production de fromage pour l'exportation a malgré tout été approuvée. La Commission fait ainsi le constat amer que la Confédération n'est pas disposée à soutenir les producteurs de lait pour qu'ils réalisent urgemment de meilleurs prix du lait.

La Commission est très déçue de cette décision. En outre, le manque de transparence dans ces procédures est incompréhensible. Quel comportement la branche concernée doit-elle adopter lors de futures demandes si les motifs de décisions ne sont pas connus?

**Renseignements:**

Urs Werder, président de la Commission "lait de fromagerie"	077 423 58 70
Pierre-André Pittet, vice-directeur de PSL	079 298 71 72
Reto Burkhardt, responsable Communication	079 285 51 01

2700 signes (espaces comprises)